

Outils d'accompagnement pour un tourisme durable et responsable

Politique et chartes de tourisme responsable et durable de Destination Anticosti

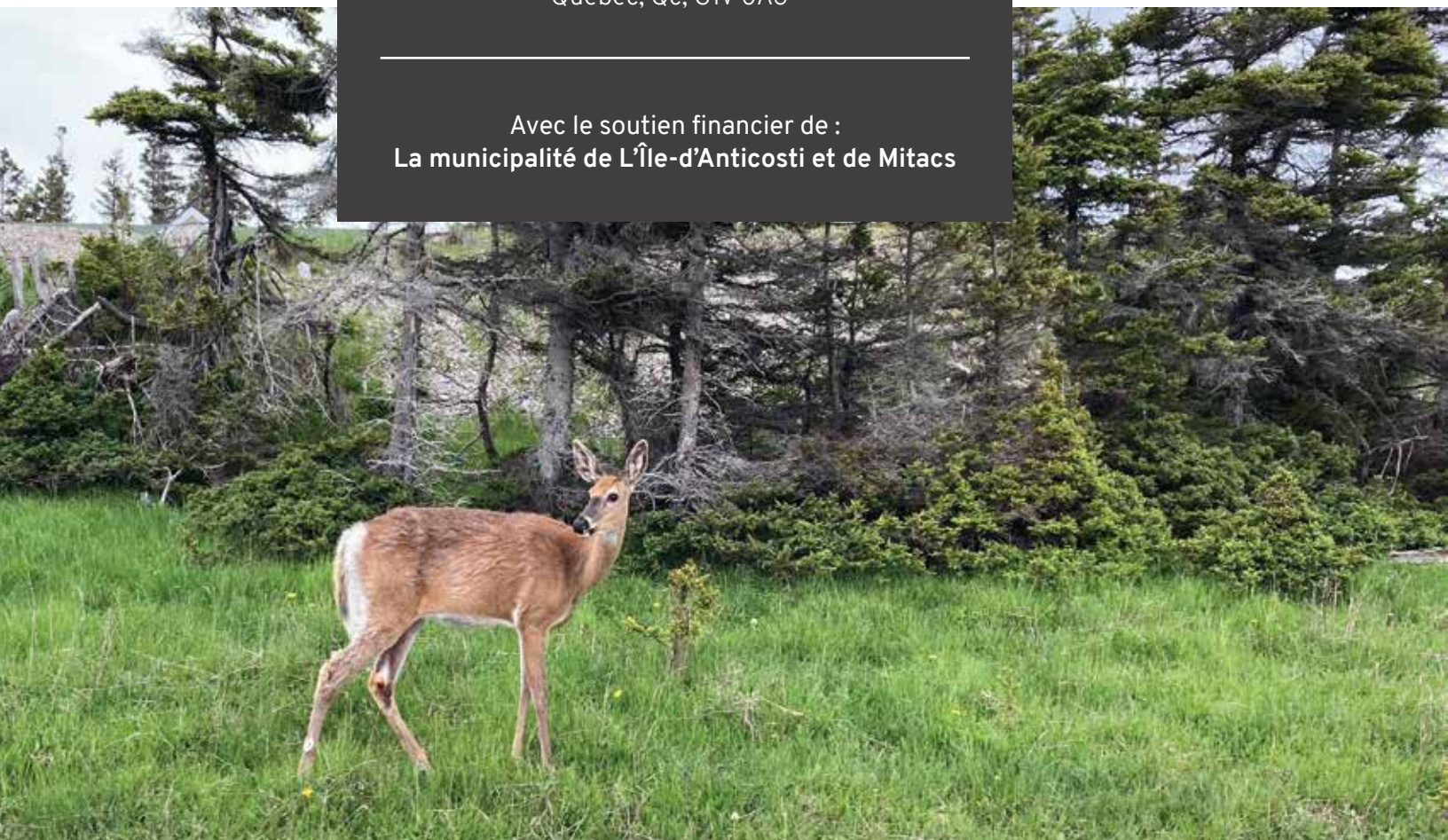
Janvier 2024

Présenté à : **Destination Anticosti**
a/s M. Jacques Lévesque

Par : **Monsieur Jérémie Juteau, B.Sc.**
Université Laval

Monsieur Laurent Bourdeau, Ph.D.
Professeur titulaire
Université Laval
Pavillon Abitibi-Price
2405 Rue de la Terrasse
Québec, Qc, G1V 0A6

Avec le soutien financier de :
La municipalité de L'Île-d'Anticosti et de Mitacs



Ce document a été réalisé pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et destiné à l'usage de Destination Anticosti. Nous tenons à remercier le ministère du Tourisme du Québec, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ainsi que M. Jacques Lévesque de Destination Anticosti.

Politique de tourisme responsable et durable de Destination Anticosti	4
Avant-propos	5
Principes directeurs de la politique	6
Engagements de la politique	7
Engagements	8
Chartes des partenaires et des visiteurs	12
Avant-propos	13
Charte des partenaires	14
Charte des visiteurs	20



**Politique de tourisme
responsable et durable de
Destination Anticosti**



Avant-propos

Destination Anticosti (DA) s'engage dans une démarche de tourisme responsable et durable, et à contribuer à la mise en valeur du territoire dans le respect de la nature et de la communauté locale. Ses actions innovantes s'appuient sur des principes lui permettant d'offrir une expérience écotouristique en harmonie avec le contexte particulier de l'île d'Anticosti.

La politique de tourisme responsable et durable vise à soutenir la transition de la destination vers un tourisme à dimension humaine s'appuyant sur la communauté, ses partenaires et les visiteurs. Elle soutient et guide les visiteurs et les partenaires touristiques dans l'adoption de comportements à faibles impacts environnementaux.

Cette politique encadre ainsi le développement des produits écotouristiques qui complètent l'offre de tourisme cynégétique et de pêche sportive déjà présente sur le territoire. Elle permet à DA de tenir compte du contexte historique, du caractère insulaire d'Anticosti et de son patrimoine local dans l'établissement de ses relations avec l'écosystème d'affaires.

L'engagement commun de DA et de ses partenaires vise à ce que le tourisme s'intègre de façon harmonieuse dans le cadre de vie des Anticostiens et qu'il contribue à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la communauté. Il contribue aussi aux objectifs de protection et de mise en valeur d'Anticosti comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Avis au lecteur :

Le secteur géographique de la destination sous la responsabilité de DA correspond au Secteur Ouest de l'île. Bien que DA ne soit pas responsable du tourisme sur l'ensemble de l'île d'Anticosti, elle est appelée à interagir avec tous les acteurs et les visiteurs présents sur l'île.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE

Respect du cadre de vie des résidents de l'île d'Anticosti

Le développement touristique géré par DA se fait dans le respect du cadre de vie et de la culture des résidents de l'île.

Amélioration de la qualité de vie de la communauté

Le développement touristique orchestré par DA contribue à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté anticostienne.

Développement d'un tourisme bénéfique pour la communauté

Les bénéfices économiques générés par les produits touristiques de la destination sont réinvestis sur l'île d'Anticosti.

Respect de la nature, de la biodiversité et du patrimoine géologique

DA contribue à la protection du patrimoine naturel de l'île.

Protection et valorisation du patrimoine historique, maritime et culturel

Territoire comptant des attributs naturels, historiques et culturels (ex. faune, flore, forêts, église, phares, épaves), DA contribue à leur mise en valeur, à leur conservation et à leur intégrité.

Mobilisation des visiteurs, des employés et des partenaires relativement aux enjeux de l'île d'Anticosti

DA mobilise ses employés, les visiteurs et les partenaires de son écosystème d'affaires aux enjeux économiques et environnementaux du territoire.

Encadrement des comportements des visiteurs et des partenaires d'affaires

DA encadre les visiteurs et les organisations touristiques avec lesquels elle collabore.

Dans une perspective de responsabilité sociale, DA guide les pratiques d'affaires touristiques de la destination.

Valorisation et appui à la recherche scientifique

DA est un partenaire du savoir et contribue à la recherche scientifique en lien avec le tourisme responsable et durable.

Transparence et documentation

DA est une organisation transparente qui mesure, évalue et diffuse les résultats de ses actions en matière de tourisme responsable et durable.

Respect et valorisation des employés et de leur bien-être

DA valorise le bien-être de ses employés et les fait participer au développement d'une nouvelle forme de tourisme responsable et durable.





ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE

Les engagements de la politique de tourisme responsable et durable de DA s'appuient sur les axes de développement proposés dans le ***Plan d'action pour un tourisme responsable et durable 2020-2025 du ministère du Tourisme***¹. En tant que gestionnaire d'une destination touristique responsable et durable, DA s'engage à :

1. Soutenir la transition vers le développement durable et responsable de la destination.
2. Favoriser la mobilité durable.
3. Réduire l'empreinte carbone et écologique de la destination.
4. Développer le tourisme selon une approche d'écotourisme respectueuse de la nature et de l'écosystème de l'île d'Anticosti.
5. Développer le tourisme en respectant la communauté et en encourageant les entreprises anticostiennes.
6. Être un employeur qui prend soin du bien-être de ses employés.
7. Rendre publiques ses actions en tourisme responsable et durable.

1. Ministère du Tourisme (2021).

ENGAGEMENTS

1. Soutenir la transition vers le développement durable et responsable de la destination

Destination Anticosti s'engage à :

- 1.1 Implanter des pratiques écoresponsables et socioresponsables propres à la destination touristique.
- 1.2 Encourager l'innovation touristique anticostienne des partenaires de l'écosystème d'affaires.
- 1.3 Gérer de façon responsable les matières résiduelles, le recyclage, le compostage et la réutilisation de matériel, lorsque ce sera disponible.
- 1.4 Collaborer avec des organisations qui souhaitent aménager des infrastructures durables et ayant des impacts positifs pour la population locale et l'environnement.
- 1.5 Exiger des partenaires touristiques de présenter des audits qui évaluent les impacts économiques, sociaux et environnementaux de leurs opérations sur la destination.
- 1.6 Partager les pratiques de tourisme responsable et durable entre les partenaires de l'écosystème d'affaires.
- 1.7 Établir des partenariats ou adhérer à des certifications visant à assurer la sécurité des visiteurs (ex. Aventure Écotourisme Québec ²), au respect de la nature et des autres visiteurs (ex. Sans trace Canada ³).
- 1.8 Encourager les partenariats avec les organisations offrant ou désirant développer des produits agrotouristiques sur l'île.

2. Favoriser la mobilité durable

Destination Anticosti s'engage à :

- 2.1 Soutenir les déplacements pédestres, le transport actif ou électrique, tant pour les visiteurs, les organisations que pour ses propres employés.
- 2.2 Créer et mettre en valeur des produits écotouristiques utilisant la mobilité durable ou collective.
- 2.3 Encourager l'utilisation des transports collectifs et la mobilité intermodale par l'établissement de partenariats, notamment pour le déplacement des visiteurs qui doivent se rendre aux aéroports ou quais d'embarquement utilisés pour se rendre à Port-Menier.

2. Aventure Écotourisme Québec (2024) : <https://aeq.aventure-ecotourisme.qc.ca/ecotourisme>

3. Sans trace Canada (2022b) : <https://sanstrace.ca/partenaire/>.

3. Réduire l'empreinte carbone et écologique de la destination

Destination Anticosti s'engage à :

- 3.1 Offrir des expériences écotouristiques de long séjour aux visiteurs.
- 3.2 Collaborer avec les organisations touristiques impliquées dans la réduction de leur empreinte carbone et écologique.
- 3.3 Élaborer une démarche de réduction de la consommation d'eau et d'énergies fossiles dans la destination touristique.
- 3.4 Implanter une démarche de compensation de l'empreinte carbone du transport vers l'île d'Anticosti pour les visiteurs, les partenaires d'affaires et les employés.
- 3.5 Créer une redevance touristique pour financer les coûts sociaux et environnementaux générés par l'activité touristique (ex. consommation d'eau et d'énergie, gestion des déchets et du recyclage).

4. Développer le tourisme selon une approche d'écotourisme respectant la nature et l'écosystème de l'île d'Anticosti

Destination Anticosti s'engage à :

- 4.1 Prioriser les projets écotouristiques à faible impact sur les milieux naturels dans l'offre de tourisme de nature et d'aventure.
- 4.2 Diversifier l'offre actuelle avec des produits et services écotouristiques de niche et hivernaux.
- 4.3 Sensibiliser les visiteurs et les organisations aux enjeux environnementaux et sociaux de l'île.
- 4.4 Sensibiliser les visiteurs et les organisations aux pratiques durables et responsables implantées dans la destination.

5. Être un partenaire respectueux des engagements de la désignation de patrimoine mondial de l'UNESCO et des aires protégées sur le territoire d'Anticosti

Destination Anticosti s'engage à :

- 5.1** Collaborer avec les organisations dont les activités respectent et soutiennent les conditions du maintien de la désignation de patrimoine mondial de l'UNESCO sur le territoire ainsi que des responsabilités des aires protégées.
- 5.2** Faire connaître le contexte touristique unique d'Anticosti aux partenaires.

6. Développer le tourisme en respectant la communauté et en encourageant les entreprises anticostiennes

Destination Anticosti s'engage à :

- 6.1** Favoriser la diffusion de la culture locale par des produits appropriés de tourisme culturel.
- 6.2** Sensibiliser les visiteurs et les organisations au cadre de vie et à la culture de la population locale.
- 6.3** Implanter les meilleures pratiques de tourisme responsable et durable dans la gestion de la destination.
- 6.4** Maximiser les bénéfices du développement touristique pour la communauté locale.
- 6.5** Encourager les organisations écotouristiques, en donnant priorité aux organisations locales.
- 6.6** Offrir des produits écotouristiques permettant un « tourisme lent » sur le territoire et permettant de prolonger la durée de séjour des visiteurs.
- 6.7** Diversifier l'offre touristique actuelle en créant des produits écotouristiques liés au tourisme culturel, sportif ou scientifique.
- 6.8** Collaborer avec la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le cadre de projets ou de produits touristiques pouvant influencer le cadre de vie anticostien.
- 6.9** Collaborer avec des organisations touristiques qui créent ou maintiennent des emplois directs sur l'île d'Anticosti.
- 6.10** Contribuer à rendre accessible la destination touristique aux personnes à mobilité réduite.

7. Être un employeur qui prend soin du bien-être de ses employés.

Destination Anticosti s'engage à :

- 7.1 Prioriser la santé et le bien-être de ses employés.
- 7.2 Favoriser la formation continue en tourisme responsable et durable.

8. Rendre publiques ses actions en tourisme responsable et durable

Destination Anticosti s'engage à :

- 8.1 Élaborer des indicateurs liés à la mise en œuvre de sa politique de tourisme responsable et durable, et les mesurer.
- 8.2 Rendre compte annuellement à la communauté locale et au ministère du Tourisme du Québec des actions réalisées pour implanter le tourisme responsable et durable au sein de la destination touristique.
- 8.3 Consulter la municipalité de L'Île-d'Anticosti quant aux enjeux causés par le développement touristique de la destination.





Chartes des partenaires et des visiteurs



Avant-propos

La Charte du tourisme responsable et durable de Destination Anticosti tient compte des particularités et des enjeux de l'île. Elle contient des engagements qui permettront aux partenaires et aux visiteurs de contribuer au développement économique de façon équitable.

La charte du tourisme responsable et durable de Destination Anticosti encadre la conduite des organisations et des visiteurs par des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté locale. Cette charte représente un des outils de la transition écologique de la destination et encourage les pratiques touristiques qui maximisent les bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux pour la communauté.

En adhérant à cette charte du tourisme responsable et durable de Destination Anticosti, les partenaires et les visiteurs s'engagent à adopter des pratiques responsables et durables. Les partenaires et les visiteurs deviennent des ambassadeurs de la destination, et contribuent à la préserver l'île d'Anticosti pour les générations futures.

La charte du tourisme responsable et durable de Destination Anticosti se décline en deux documents. Une première charte s'adresse aux partenaires d'affaires et une seconde charte s'adresse aux visiteurs qui séjourneront sur l'île.

Avis au lecteur :

Le secteur géographique de la destination sous la responsabilité de DA correspond au Secteur Ouest de l'île. Bien que Destination Anticosti ne soit pas responsable du tourisme sur l'ensemble de l'île d'Anticosti, elle est appelée à interagir avec tous les acteurs et les visiteurs présents sur l'île.



Charte des partenaires

En tant que partenaire d'affaires de Destination Anticosti, vous vous engagez à adopter des pratiques responsables et durables dans vos activités sur l'île d'Anticosti. Vous êtes respectueux de la population locale, de son patrimoine culturel, historique et naturel ainsi que de l'intégrité environnementale de l'île. Votre organisation est responsable de réduire les impacts négatifs causés par ses activités. Elle encourage les membres de son personnel et ses clients à réduire leurs impacts négatifs sur la communauté et le territoire anticostien. En adhérant à cette charte des partenaires, votre organisation devient un ambassadeur du tourisme responsable et durable sur l'île d'Anticosti.

Le développement du tourisme tient compte de la volonté de la communauté et des ressources de l'île

Mon organisation s'engage à :

1. Développer et offrir des produits et activités touristiques en lien avec la stratégie de tourisme de la municipalité de L'Île-d'Anticosti⁴ et de Destination Anticosti.
2. Développer et offrir des produits et activités touristiques qui tiennent compte des ressources naturelles et énergétiques disponibles en quantité limitée sur Anticosti (eau, énergie).
3. Connaître et respecter la réglementation fédérale, provinciale et municipale s'appliquant au territoire anticostien.
4. Informer ses clients du cadre de vie de la communauté anticostienne, de son histoire, de ses caractéristiques environnementales et de sa géologie.
5. Informer ses clients sur les règles à suivre pendant leur séjour sur le territoire.
6. Informer ses clients sur les mesures de sécurité à suivre sur le territoire, ainsi que l'équipement à prévoir pour leur séjour et les activités de plein air.
7. Obtenir l'attestation Écotourisme⁵ si elle offre des produits ou des activités écotouristiques.
8. Être partenaire et adhérer aux sept principes de Sans trace Canada⁶. Ces principes encadrent la conduite des visiteurs dans les activités de plein air et contribuent à la protection du patrimoine naturel et culturel⁷.
9. Respecter tous les visiteurs, de manière équitable et sans discrimination.
10. Respecter les autres organisations présentes sur l'île d'Anticosti et encourager l'entente entre les acteurs.
11. Favoriser la mobilité durable de ses clients avant et pendant leur séjour à Anticosti.
12. Transmettre la Charte des visiteurs à ses clients avant l'achat de leur séjour.

4. Stratégie de tourisme de la municipalité de L'Île-d'Anticosti (2020) : <https://municipalite-anticosti.org/wp-content/uploads/2020/08/Anticosti-Strategie-en-tourisme-Anticosti-Aout-2020-1.pdf>.

5. Aventure Écotourisme Québec (2024) : <https://aeq.aventure-ecotourisme.qc.ca/ecotourisme>

6. Sans trace Canada (2022b) : <https://sanstrace.ca/partenaire/>

7. Sans trace Canada (2022a) : <https://sanstrace.ca/les-sept-principes-sans-trace/>

**L'île d'Anticosti est un lieu habité.
Les activités touristiques respectent et valorisent la communauté locale**

Mon organisation s'engage à :

1. Respecter le cadre de vie et la culture des Anticostiens.
2. Respecter les règlements liés à l'aménagement du territoire et au zonage, et à respecter la propriété privée.
3. Respecter et faire respecter le patrimoine naturel, historique et culturel d'Anticosti.
4. Informer le personnel de son organisation et ses clients que les animaux de compagnie sont interdits sur l'île (ex. chiens, chats ou tout autre animal de compagnie).
5. Ne pas commercialiser des fossiles.

Un développement touristique équitable est un développement dont les retombées sociales, culturelles et économiques bénéficient à la communauté locale

Mon organisation s'engage à :

1. Collaborer en priorité avec les entreprises et les artisans de l'île d'Anticosti.
2. Contribuer au développement de l'île, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan social, culturel et environnemental.
3. Maximiser les bénéfices économiques dans la communauté ou dans les entreprises anticostiennes.



Les infrastructures publiques de l'île d'Anticosti sont limitées

Mon organisation s'engage à :

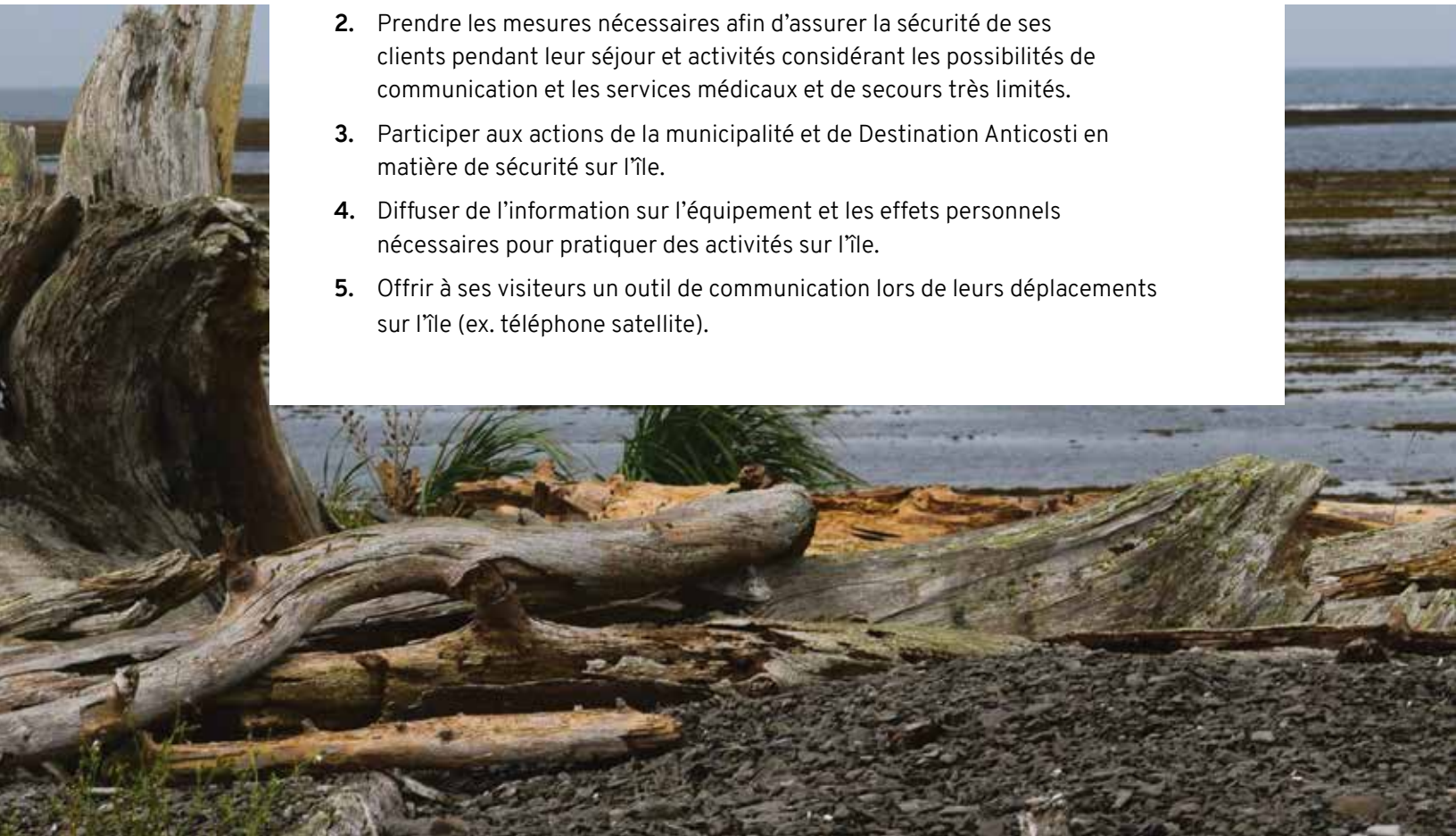
1. Utiliser l'eau et l'énergie avec parcimonie et sensibiliser ses clients à la conservation de ces ressources essentielles à la population.
2. Planifier et gérer de manière durable sa production de matières résiduelles ainsi que celle de ses clients et fournisseurs.
3. Participer à la réutilisation de matériel.
4. Disposer de manière écologique des matières résiduelles, recyclables et compostables produites par mes activités, et en financer les coûts.
5. Inciter ses clients à rapporter dans les bacs de l'organisation, leurs déchets, les matières recyclables, compostables ou le matériel pouvant être réutilisé.

Le territoire d'Anticosti est vaste et peu peuplé.

La gestion des risques doit tenir compte des services médicaux et de secours très limités

Mon organisation s'engage à :

1. Dévoiler l'itinéraire de ses clients et le calendrier de ses activités à Destination Anticosti.
2. Prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de ses clients pendant leur séjour et activités considérant les possibilités de communication et les services médicaux et de secours très limités.
3. Participer aux actions de la municipalité et de Destination Anticosti en matière de sécurité sur l'île.
4. Diffuser de l'information sur l'équipement et les effets personnels nécessaires pour pratiquer des activités sur l'île.
5. Offrir à ses visiteurs un outil de communication lors de leurs déplacements sur l'île (ex. téléphone satellite).



**L'île d'Anticosti est un site de patrimoine naturel
dont la richesse géologique et fossilifère jouit d'une réputation mondiale**

Mon organisation s'engage à :

1. Suivre et à faire respecter les règles sur le prélèvement de roches et de fossiles.
2. Respecter et prendre soin de la nature, de la faune et de la flore sur Anticosti.
3. Inviter mes clients à respecter et prendre soin de la nature, de la faune et de la flore sur Anticosti.
4. Utiliser les sentiers ou les chemins aménagés et s'assurer que ses clients les utilisent aussi.
5. Respecter et à faire respecter la réglementation relative aux feux et au campement sur le territoire.

**Les partenaires d'affaires évaluent les impacts de leurs activités sur l'île d'Anticosti
et contribuent à son développement durable**

Mon organisation s'engage à :

1. Mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ses activités sur l'île et à partager les résultats de ces mesures avec Destination Anticosti et la municipalité de L'Île-d'Anticosti.
2. Réduire les impacts négatifs de ses produits et activités touristiques tant au niveau environnemental, économique et social.
3. Diminuer et compenser l'empreinte carbone du transport de son personnel et de ses clients vers l'île d'Anticosti.
4. Diminuer et compenser l'empreinte carbone et écologique de ses activités sur l'île d'Anticosti.
5. Contribuer à la conservation et à la mise en place d'infrastructures pouvant être utilisées par les visiteurs et la communauté anticostienne.

En signant cette charte, mon organisation démontre sa volonté d'être un partenaire du tourisme responsable et durable sur l'île.

En respectant cette charte, elle devient une AMBASSADRICE de DESTINATION ANTICOSTI.

X

Signature de la charte et de ses engagements par l'organisation





Charte des visiteurs

En tant que visiteur, vous vous engagez à adopter des pratiques responsables et durables lors de votre séjour sur l'île d'Anticosti. Vous êtes respectueux de la population locale, de son patrimoine culturel, historique et naturel ainsi que de l'intégrité environnementale de l'île. Votre présence doit contribuer au bien-être de la communauté d'accueil et vous cherchez à réduire les impacts négatifs de votre visite. En adhérant à cette charte des visiteurs, vous devenez un ambassadeur du tourisme responsable et durable sur l'île d'Anticosti.



Le tourisme sur l'île d'Anticosti tient compte de la volonté de la communauté et des ressources de l'île

Je m'engage à :

1. Lire la Charte des visiteurs de Destination Anticosti
2. Lire la documentation offerte par Destination Anticosti ou ses partenaires à propos du cadre de vie de la communauté anticostienne, de son histoire, de ses caractéristiques environnementales et géologiques.
3. M'informer sur les règles à suivre pendant mon séjour sur le territoire.
4. M'informer sur les mesures de sécurité qui s'appliquent sur le territoire, ainsi que sur l'équipement à prévoir pour mon séjour et les activités de plein air.
5. Respecter tous les visiteurs, de manière équitable et sans discrimination.
6. À favoriser la mobilité durable pendant mon séjour sur Anticosti.
7. Obtenir une confirmation d'hébergement avant de réserver mon transport pour me rendre à l'île d'Anticosti.

L'île d'Anticosti est un lieu habité. Les activités touristiques respectent et valorisent la communauté locale

Je m'engage à :

1. Respecter le cadre de vie et la culture des Anticostiens.
2. Respecter la propriété privée et à ne pas photographier les résidents sans permission.
3. Respecter et faire respecter le patrimoine naturel, historique et culturel d'Anticosti.
4. Ne pas emmener mon ou mes animaux de compagnie, qui sont interdits sur l'île (ex. chiens, chats ou tout autre animal de compagnie).

Un développement touristique équitable est un développement dont les retombées sociales, culturelles et économiques bénéficient à la communauté locale

Je m'engage, dans la mesure du possible, à :

1. Acheter les produits ou les services disponibles sur l'île d'Anticosti (ex. produits alimentaires).
2. Acheter les produits ou les services fabriqués ou transformés sur l'île d'Anticosti par des entreprises ou des artisans (ex. nourriture, souvenirs).
3. Utiliser les services de guides touristiques de l'île.
4. Visiter les expositions ou les sites historiques et naturels de l'île.

Les infrastructures publiques de l'île d'Anticosti sont limitées

Je m'engage à :

1. Utiliser l'eau et l'énergie avec parcimonie.
2. Participer au recyclage, au compostage et à la réutilisation de matériel.
3. Limiter ma production de déchets.
4. Rapporter dans les bacs de l'organisation, mes déchets, mes matières recyclables, compostables ou le matériel pouvant être réutilisé.

Le territoire d'Anticosti est vaste et peu peuplé.

La gestion des risques doit tenir compte des services médicaux et de secours très limités

Je m'engage à :

1. M'informer auprès de Destination Anticosti de l'équipement et des effets personnels nécessaires pour pratiquer des activités sur l'île.
2. Transmettre mon itinéraire et le calendrier de mes activités à Destination Anticosti.
3. Suivre les consignes de sécurité transmises par Destination Anticosti pendant la durée de mon séjour.
4. Réaliser mes activités en étant accompagné.

**L'île d'Anticosti est un site de patrimoine naturel
dont la richesse géologique et fossilifère jouit d'une réputation mondiale**

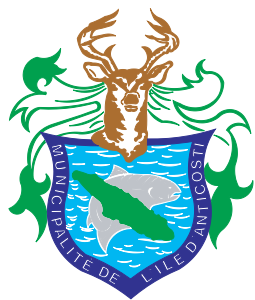
Je m'engage à :

1. Suivre et à faire respecter les règles sur le prélèvement de roches et de fossiles.
2. Respecter et prendre soin de la nature, de la faune et de la flore sur Anticosti.
3. Utiliser seulement les sentiers ou les chemins aménagés.
4. Respecter la réglementation relative aux feux et au campement sur le territoire.
5. Partager mon expérience sur l'île de façon à encourager la protection de sa richesse patrimoniale.

En signant cette charte, je confirme ma volonté d'être un partenaire du tourisme responsable et durable sur l'île. En respectant cette charte, je deviens une AMBASSADRICE ou un AMBASSADEUR de Destination Anticosti.

X

Signature de la Charte et de ses engagements par le visiteur



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de foresterie,
de géographie et de géomatique
Département de géographie

Références

Aventure Écotourisme Québec (2024) *Attestation Écotourisme. Aventure Écotourisme Québec*. <https://aeq.aventure-ecotourisme.qc.ca/ecotourisme>.

Ministère du Tourisme (2021) *Penser le tourisme différemment : plan d'action pour un tourisme responsable et durable : 2020-2025*. Québec: Direction des communications du Ministère du Tourisme. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/tourisme/publications-adm/plan-action/PL-plan-action-tourisme-responsable-durable.pdf>.

Municipalité de L'Île-d'Anticosti (2020) *Stratégie de tourisme de la municipalité de L'Île-d'Anticosti*. <https://municipalite-anticosti.org/wp-content/uploads/2020/08/Anticosti-Strategie-en-tourisme-Anticosti-Aout-2020-1.pdf>.

Sans trace Canada (2022a) *Les sept principes Sans trace*. Sans trace Canada. <https://sanstrace.ca/les-sept-principes-sans-trace/>.

Sans trace Canada (2022b) *Partenaire*. Sans trace Canada. <https://sanstrace.ca/partenaire/>.

